

## Point d'étape du chantier du contournement de Cadéac

### Les travaux déjà réalisés :

- forage et coulage des 6 pieux de la culée rive gauche : 360 m<sup>3</sup> de béton ont été nécessaires ainsi que 49 600 kg d'armatures métalliques pour construire 6 pieux de 1,2 mètre de diamètre chacun à une profondeur de 20 mètres ;
- la charpente métallique du tablier du pont est actuellement en production en atelier : 140 mètres de long, 460 tonnes ;
- forage et coulage de 2 pieux (sur 6) de la pile centrale ;
- 5 000 mètres cubes de terre végétale ont été décapés pour être réappliqués à l'issue du chantier et favoriser une meilleure intégration du nouvel ouvrage dans l'environnement.

De plus, les matériaux issus de la crue de la Neste d'Aure en plaine d'Ancizan et de Bourisp ont été récupérés pour réutilisation, évitant ainsi leur transport. Deux lignes électriques ont été remplacées et surélevées.

### Les contraintes sismiques

Ce chantier a nécessité de prendre en compte les normes para-sismiques pour les calculs de dimensionnement de l'ouvrage.

Le site de Cadéac est situé en zone de sismicité moyenne, de niveau 4 sur une échelle de 5. Une des hypothèses essentielle pour le calcul, à savoir la période de retour du séisme de référence, a dû être finalement être fixée à 475 ans (au lieu de 238).

Cela a conduit à des calculs, selon la norme EUROCODE 8, plus longs et plus complexes, pour aboutir à un dimensionnement supérieur des éléments constitutifs de l'ouvrage, notamment les fondations profondes sur pieux (diamètre 1,20 m), de la pile centrale, des appareils d'appuis et la mise en place de dispositifs de type anti-soulèvement.

Ces éléments ont donc alourdi le projet, notamment du point de vue du délai d'études.

### Les travaux à venir :

- forage et coulage des 6 pieux de la culée rive droite : 6 pieux de 1,2 mètre de diamètre chacun à une profondeur de 24 mètres ;
- pose de la charpente métallique du pont, réalisation de la couche d'enrobé, mise en place de la signalisation ;
- construction de deux nouvelles routes de 600 mètres de long environ (terrassement, différentes couches et enrobé) et mise en place de la signalisation.

### ■ RAPPEL : déviation de Cadéac, les principales caractéristiques de l'opération

La déviation de Cadéac est réalisée par la création d'une section à 2 x1 voie, permettant de relier la RD 19 (commune de Grézian, sur la rive droite de la Neste) à la RD 929 (commune d'Ancizan, sur la rive gauche de la Neste), sur une longueur de près de 600 mètres.

L'objectif de cette déviation est d'éviter la traversée du village tant pour la sécurité et le cadre de vie des habitants de la commune que pour le confort de circulation des usagers de la route, que leurs déplacements soient à vocation touristique (circulation hivernale ou estivale) ou économique (déplacement poids-lourds notamment).

Après bien des années de difficultés, ce projet de déviation a connu une véritable avancée en décembre 2013. Michel Pélieu en avait fait une priorité à son arrivée à la présidence du Conseil Général : «Pour débloquer le dossier, il fallait revoir totalement le projet et définir un nouveau tracé qui soit à la fois efficace et réaliste au regard des contraintes locales et financières. Le nouveau tracé a l'avantage de solutionner immédiatement le problème de Cadéac qui était prioritaire, tout en laissant des possibilités d'évolution future, pour dévier notamment les communes d'Ancizan et de Guchen. Et l'enquête publique qui a été réalisée a démontré l'adhésion de toute la population à ce choix».



Coût de l'opération :  
5 M€

Financement :  
100 % Conseil Général

Mise en service :  
Hiver 2014/2015

Entreprises :  
Guintoli,  
NGE génie civil,  
Baudin Chateauneuf



## **Infrastructures routières : une forte politique d'investissement du Conseil Général**

La gestion du réseau routier départemental constitue l'une des compétences principales du Conseil Général. Tout au long de l'année, pour mener à bien cette mission, le Département investit largement pour moderniser, améliorer et développer ce réseau de 3 000 km et d'environ 1 000 ouvrages d'art afin de garantir la sécurité des usagers mais aussi, de participer à l'aménagement du territoire et au développement économique et touristique. En 2013, le Conseil Général a consacré 52,4 M€ pour les routes et infrastructures.

**CONTACT PRESSE :**

Baptiste MAUREL

Directeur de la Communication

05 62 56 78 73/06 30 01 98 24 - [baptiste.maurel@cg65.fr](mailto:baptiste.maurel@cg65.fr)